

Conseil municipal du 19 juin 2019

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 juin 2019

Afférents au Conseil Municipal

Séance du 19 juin

En exercice : 10

L'an deux-mil dix-neuf

Présents : 8

Pouvoir : 2

A vingt heures trente

Absent : 2

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 13 juin 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard PAULMIER, Maire de BELLECHAUME.

Présents : B. PAULMIER, J.-L. DELAGNEAU, M. GAMBA PAILLERY, P. BOUROTTE, J. FAVOT, B. CHAVAGNAC, S. REMOND, M. ROSTAN

Secrétaire de séance : S. REMOND

Absent excusé : M. DELMOTTE, C. COUARD

Pouvoir : M. DELMOTTE à P. BOUROTTE, C. COUARD à M. GAMBA-PAILLERY

Ordre du Jour :

- Approbation du compte-rendu de la dernière réunion
- Devis gouttières de l'église
- Entretien éclairage public (SDEY/Partenariat Seignelay)
- Demandes de subventions des associations
- Modifications des statuts du SMBVA
- Dénomination rue et/ou parc
- Préparation du 14 juillet
- Yonne Tour Sports
- Questions diverses

Après lecture par le Maire du compte-rendu de la précédente séance, le compte rendu est approuvé.

DEVIS GOUTTIERES DE L'ÉGLISE

Monsieur le Maire présente deux devis pour la réfection des gouttières de l'église.

Le conseil municipal choisit de faire appel à l'entreprise MAZAUDON.

ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle les délibérations :

- Du 22 septembre 2014 concernant le transfert de la compétence éclairage public au SDEY (Syndicat Départemental d'Énergie de l'Yonne)
- Du 27 janvier 2016 portant sur la signature d'une convention de mise à disposition du personnel de la commune de Seignelay pour l'entretien des lampes d'éclairage public

Il précise que les représentants du SDEY lui ont signifié qu'il n'était pas possible de déléguer une compétence à deux entités différentes.

Compte-tenu de cet exposé et après avoir étudié les avantages et les inconvénients de chacun des organismes,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

CONFIE la maintenance préventive et l'entretien des lampes d'éclairage public à la commune de Seignelay, par convention,

RETIRE au SDEY cette mission, mais les autres termes de la convention restent inchangés.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision.

DEMANDE DE SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire présente une liste exhaustive des demandes de subventions reçues en mairie. Il est décidé d'accorder des subventions communales aux associations comme réparties ci-dessous :

Amicale des Enfants de Bellechaume :	1 700.00 €
UNA :	500.00 €
Institut Pasteur :	200.00 €
Club des Loisirs :	730.00 € (dont une prise en charge SACEM)
Association des parents d'élèves :	100.00 €
Restos du cœur :	200.00 €
Patrimoine de Bellechaume :	400.00 €
Sclérosés en plaques :	100.00 €
CIFA :	140.00 €
Mission locale :	100.00 €
Téléthon :	100.00 €
Vitavie :	50.00 €

Soit un total de 6120 + 800 (pomme d'Api, déjà délibéré) = 6 920 €

MODIFICATION DES STATUTS DU SMBVA

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération n°02-2019 en date du 11 avril du SMBVA ainsi que du projet de statuts.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

VALIDE la proposition de statuts telle que présentée et approuvée par le Bureau Syndical.

DENOMINATION RUE ET/OU PARC

Après avoir reçu un courrier de demande des ayants-droits et après avoir rencontré la mère et le père de Nathanaël JOSSELIN, pompier mort à Paris lors de l'explosion du 12 janvier 2019 à l'âge de 27 ans, il a été accepté de donner au parc rue de Paroy (aux pins) le nom de cette victime originaire de notre village. Une plaque commémorative sera installée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que Nathanaël JOSSELIN, originaire de la commune, s'est illustré par les services rendus (sapeur-pompier de Paris décédé à l'âge de 27 ans, lors d'une explosion à Paris le 12 janvier 2019),

Considérant que l'aire de jeu située à l'angle de la rue Sachot sur la route de Paroy, lieu-dit Les pins, n'a pas de dénomination officielle,

Après en avoir délibéré,

ADOpte la dénomination « Parc Nathanaël Josselin »,

DIT qu'une plaque sera installée.

Le conseil municipal décide aussi de donner officiellement un nom à la route dite « chemin d'Avrolles » ; après vérification au cadastre, le cas échéant, cette rue aura pour dénomination la rue de la « Croix Boué ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la voie nouvelle dite « chemin d'Avrolles à Bellechaume », reliant la rue Sachot à la Route Départementale 84 n'a pas de dénomination officielle,

Conseil municipal du 19 juin 2019
Après en avoir délibéré,

ADOPTE la dénomination « rue de la Croix Boué »

CHARGE M. le Maire de communiquer cette information notamment aux services de la Poste.

PREPARATION DU 14 JUILLET

Les devis de l'auberge de la poterne ont été présentés et validés. Les tarifs sont identiques à ceux de 2018.

YONNE TOUR SPORTS

Suite à l'annulation du passage de Yonne Tour Sports en 2018 pour cause de canicule, une demande de renouvellement avait été faite. Elle a été validée par le Conseil Départemental et ces animations s'implanteront sur la commune (salle des fêtes et terrain de stock car) le 29 juillet.

QUESTIONS DIVERSES

Droit de préemption : la commune renonce à son droit de préemption pour le terrain situé à côté de celui du stock cars afin que les Amis de Bellechaume puisse l'acquérir.

Panneaux photovoltaïques : il est demandé une consultation des habitants de Bellechaume sur la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de la mairie. Ce point sera discuté lors d'une prochaine réunion.

Travaux parking : Suite à des constats de certains usagers : le système de vidange des camping-cars va être corrigé ; le portail coulissant sera installé afin que les camions frigorifiques puissent accéder à l'entrée de la cuisine ; le bans (vers le panneau de randonnée) sera retourné.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVÉE à 22h30

BOUROTTE Pierre		FAVOT Jean	
CHAVAGNAC Bruno		GAMBA-PAILLERY Marielle	
COUARD Christophe	Absent pouvoir	ROSTAN Magali	
DELAGNEAU Jean-Luc		PAULMIER Bernard	
DELMOTTE Martine	Absente pouvoir	REMOND Sylvie	